

Procès-Verbal de la séance du Conseil municipal du 17 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GEHIN, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19
- Date de la convocation : 10 février 2022

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
Frédéric GEHIN, Maire	X	
Lionel RITTNER, 1 ^{er} adjoint	X	
Marie-Hélène LAJON, 2 ^{ème} adjointe	X	
Hervé DELBEGUE, 3 ^{ème} adjoint	X	
Marie-Claude GARIN, 4 ^{ème} adjointe	X	
Alain CHADI	X	
Catherine GRANGE		Pouvoir à Marie-Hélène LAJON
Christine GUIMOYAS	X	
Jocelyne SCAPPATURA		Pouvoir à Christine GUIMOYAS
Grégory MEYER	X	
Fabienne SALAMAND	X	
Yoann ZINOPOULOS	X	
Sophie GUILLAUD-PIVOT	Arrivée à 19h20	
Anthony BOUVIER	X	
Aline BOSSY		Pouvoir à Fabienne SALAMAND
René VIAL	X	
François MANON	X	
Ioan FILIMON	X	
William MAIRE		X

POUVOIRS :

- Mme Catherine GRANGE donne **pouvoir** à Marie-Hélène LAJON
- Mme Jocelyne SCAPPATURA donne **pouvoir** à Christine GUIMOYAS
- Mme Aline BOSSY donne **pouvoir** à Fabienne SALAMAND

SECRETAIRE DE SEANCE :

Les Conseillers présents, soit 14 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir **Christine GUIMOYAS**.

ORDRE DU JOUR :

- Précisions sur les délégations du Conseil municipal au Maire
- Débat d'orientations budgétaires
- Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique
- Signature d'un bail emphytéotique pour les terrains situés à Bois Vion
- Désignation des membres de la CLECT
- Médiathèque : modification du règlement intérieur
- Médiathèque : validation d'une liste d'ouvrages à mettre au pilon
- Point d'informations sur la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la séance du Conseil municipal qui s'est tenue le 20 janvier 2022, et a été adressé le 21 janvier dernier.

Le compte-rendu est validé.

Délibération n° 2022-2-1 :
Précisions sur les délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022-1-2 du 20 janvier 2022 par lequel le Conseil municipal donnait un certain nombre de délégations au Maire.

Il indique qu'il est nécessaire de préciser deux points de ladite délibération :

- **Point n°17** : « *De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal* »

Monsieur le Maire propose que cette limite soit fixée à 1000€.

- **Point n°26** : « *De demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions* »

Monsieur le Maire propose qu'aucune limite ne soit fixée aux montants de subventions pouvant être demandées.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 17
 - CONTRE : 0
 - ABSTENTION : 0
-
- PRECISE les délégations du Conseil municipal au Maire dans les conditions sus-évoquées,
 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2022-2-2 : **Débat d'Orientations Budgétaires**

Monsieur le Maire présente le rapport d'orientations budgétaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un moment important de la vie de la Commune, permettant d'envisager les projets et investissements de l'année. Il précise que ce débat n'est pas obligatoire dans une Commune de la taille de Corbelin et que sa forme est libre.

En résumé, il indique que la Commune retrouve enfin des marges de manœuvre, avec une diminution de la dette, une amélioration de la trésorerie et une réduction du déficit d'investissement.

René VIAL indique qu'il est difficile de débattre sur une direction qui va être prise. Il lui importe de travailler désormais sur des montants. Il demande si des chiffres précis seront présentés, notamment au moment du vote du budget, s'appuyant sur des devis.

Frédéric GEHIN indique que les chiffres seront présentés au moment du vote du budget, et que le travail de fond est réalisé en Commission des Finances. Il précise que l'objectif du débat visait davantage à présenter les grandes lignes, notamment sur la situation financière de la Commune et l'état de la dette.

René VIAL souhaite rebondir sur les dépenses de personnel. Il a notamment appris que le garde municipal allait quitter la collectivité, et que cela constitue un 6^{ème} départ. Il regrette cette mutation, notamment par rapport à la perte de la mémoire de la Commune et souhaite en connaître les raisons.

Il souhaite également savoir comment l'agent sera remplacé.

Frédéric GEHIN indique que le Comité technique a été saisi pour une réorganisation, qui sera présentée au prochain Conseil. Il précise toutefois qu'il s'agit d'un 4^{ème} départ, et non 6^{ème}, et que l'ensemble des personnels ayant quitté la collectivité en ont fait le choix, souvent pour des raisons d'évolution de carrière ou par souhait de rapprochement géographique.

René VIAL souhaite dire que l'ambiance dans le relais a certainement joué dans le choix de départ de certains agents, notamment pour ceux proches de la retraite.

Hervé DELBEGUE précise que le garde-champêtre quitte la Commune à sa demande. Il indique également que l'équipe municipale est très satisfaite des nouvelles recrues.

Lionel RITTNER partage le souhait des agents d'évoluer et considère que les mouvements de personnel font partie de la vie d'une collectivité et il est tout à fait normal après plus de 20 ans à un même poste que certains agents se lassent et souhaitent découvrir d'autres organisations. Tout autre interprétation serait une erreur.

Arrivée de Sophie GUILLAUD-PIVOT.

Le nombre de conseillers présents ou ayant donné pouvoir est porté à 18.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires

Délibération n° 2022-2-3 :

Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire indique que l'agent en charge de l'entretien ménager a fait part de son souhait de ne plus réaliser les états des lieux entrant et sortant dans le cadre des locations des salles communales. Le comité technique a émis un avis favorable à la diminution du temps de travail correspondant. Ainsi, il est proposé de réduire le temps de travail du poste de 22h00 à 19h45 hebdomadaires, annualisées, et ce à compter du 1^{er} mars 2022.

Monsieur le Maire indique que les états des lieux seront confiés à un agent du service technique.

René VIAL souhaite savoir qui va faire les états des lieux.

Frédéric GEHIN précise à nouveau que c'est un agent technique qui va s'en charger. Fabienne SALAMAND indique d'ailleurs que c'était le cas auparavant.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs dans les conditions évoquées, à compter du 1^{er} mars 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2022-2-4 :

Signature d'un bail emphytéotique pour les terrains situés à Bois Vion

Monsieur le Maire rappelle que le parking situé au rond-point de Bois Vion n'est pas propriété de la commune, mais faisait l'objet, jusqu'au 31 décembre 2021, d'un bail commercial. La conclusion d'un bail emphytéotique permettra à la commune de disposer de droits quasi équivalents à ceux d'un propriétaire de plein exercice, apparaît indispensable pour envisager des aménagements sur ce ténement. Après accord du propriétaire, Monsieur le Maire indique qu'un projet d'acte a été rédigé par l'office notarial des Avenières.

Frédéric GEHIN indique qu'il s'agira également de rationaliser l'installation des commerces ambulants, en percevant un droit de place, et de limiter l'accès aux poids-lourds

Lionel RITTNER rappelle la problématique de stationnement des poids-lourds sur ce parking, qui abîme le goudron. Il précise que des gabarits empêchant leur stationnement seront installés.

René VIAL souhaite souligner la difficulté d'attribuer équitablement les créneaux aux vendeurs ambulants. Il s'interroge également sur l'opportunité d'interdire les poids-lourds, qui sont aussi des clients dans les commerces alentours.

Lionel RITTNER indique que des échanges ont eu lieu avec les commerçants, qui ont indiqué que les poids-lourds stationnés ne consomment pas dans leurs établissements car ils arrivent en général tard le soir et repartent tôt le matin.

Monsieur le Maire se réjouit du nombre important de demandes d'installation de food-trucks. Chaque demande est examinée avec intérêt ; et chaque demandeur reçu préalablement. L'objectif est de répondre aux demandes du plus grand nombre, en évitant les doublons.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la conclusion d'un bail emphytéotique sur la base du projet d'acte ci-annexé,
- AUTORISE Monsieur le Maire, à défaut le 1er adjoint, à signer le présent acte en l'office notarial des Avenières,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2022-2-5 : **Désignation des membres de la CLECT**

Monsieur le Maire indique que lors du conseil communautaire du 25 novembre dernier la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné a délibéré en faveur de la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) et a déterminé sa composition.

Il précise que cette dernière a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné et ses communes membres.

Cette commission sera donc composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune.

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral portant fusion des communautés de communes des Balcons Dauphinois, du Pays des Couleurs et de l'Isle Crémieu au 1er janvier 2017 en la communauté de communes des Balcons du Dauphiné ;

Vu la délibération 145-2021 de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné portant création et composition de la CLECT ;

Monsieur le Maire propose que la CLECT soit composée comme suit :

- Membre titulaire : Marie-Claude GARIN
- Membre suppléant : Sophie GUILLAUD-PIVOT

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- ELIT les représentants suivants à la CLECT :
 - o Membre titulaire : Madame Marie-Claude GARIN,
 - o Membre suppléant : Sophie GUILLAUD-PIVOT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Délibération n° 2022-2-6 :
Modification du règlement intérieur de la médiathèque

En accord avec la Mairie des Avenières Veyrins-Thuellin, Monsieur le Maire propose de modifier le règlement intérieur des médiathèques.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE le nouveau Règlement intérieur du réseau des bibliothèques et médiathèque de Les Avenières Veyrins-Thuellin / Corbelin
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Délibération n° 2022-2-7 :
Validation d'une liste d'ouvrages à mettre au pilon

Conformément au code général des collectivités territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communal,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser une politique de régulation des collections de la médiathèque municipale,

Définissant comme suit les critères et les modalités d'élimination des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la médiathèque municipale, à savoir :

- mauvais état physique ou contenu manifestement obsolète,
- nombre d'exemplaires trop important par rapport aux besoins,
- plus de demande du public

Monsieur le Maire propose de mettre au pilon la liste de 259 ouvrages annexée.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré et voté :

- POUR : 18
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

- APPROUVE la liste des ouvrages destinés au pilon telle qu'annexée
- CHARGE la responsable de la médiathèque de procéder à la destruction, au don, ou à la valorisation de ces ouvrages,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Point d'informations – Balcons du Dauphiné**

Frédéric GEHIN indique que la dernière séance du Conseil communautaire a été l'occasion du débat d'orientations budgétaires. Elle a permis un temps d'échanges sur la conception de l'intercommunalité pour certains élus, entre ceux qui y voient une « banque », et ceux – dont l'exécutif – qui portent le projet d'une interco qui fait, fait avec et aide à faire, notamment par un apport d'ingénierie. Notamment, des crédits pour accompagner les projets des communes qui s'inscrivent dans le projet de territoire seront inscrits au budget. De même, la mise en œuvre du schéma informatique se traduira par des mutualisations dans le domaine du système d'informations.

Marie-Claude GARIN indique avoir participé au comité de travail sur l'avenir médical, où les échanges ont consisté aux méthodes à long-terme pour attirer des médecins sur le territoire. Alain CHADI indique que le Département de l'Isère a invité 56 internes pour leur présenter le territoire. Il estime qu'une grosse erreur stratégique a été commise par le Département, et qu'il aurait fallu que la présentation comprenne des retours d'expériences des jeunes médecins installés sur le territoire. Il considère que le territoire n'est pas assez attractif pour ces derniers, notamment en termes d'emplois pour les conjoints, et d'accès aux loisirs, à la culture, au sport. Alain CHADI est prêt à parier que le futur médecin des Avenières-Veyrins-Thuellin quittera la Commune dans moins de deux ans. Sophie GUILLAUD-PIVOT indique qu'une vidéo de présentation a été réalisée pour promouvoir le territoire intercommunal. Frédéric GEHIN considère qu'il est nécessaire de poursuivre le travail sur l'attractivité des Balcons du Dauphiné, notamment sur la partie Est du territoire. L'accueil de stagiaires internes est également un moyen d'attirer des médecins, sous réserve de pouvoir les loger. René VIAL indique que s'il y avait un nombre suffisant de médecins, cette question ne se poserait pas. Cette difficulté touche l'ensemble du territoire national. Lionel RITTNER soutient la démarche d'un marketing ciblé, et souligne la volonté de la Communauté de communes dans ce domaine.

René VIAL souhaite connaître le nombre d'agents dans la Communauté de communes. Frédéric GEHIN rappelle qu'un effort important a été fait dernièrement sur ce sujet, pour accompagner le volontarisme porté par la collectivité. Il précise également que les services à la population sont très consommateurs de ressources humaines. Il communiquera le chiffre précis lors de la prochaine réunion. René VIAL rebondit sur le transfert du Moulin à l'intercommunalité et rappelle avoir souhaité le conserver en gestion communale le plus longtemps possible et indique qu'il fonctionnait très bien.

Sophie GUILLAUD-PIVOT indique qu'une formation en finances locales aura lieu le 12 mars, ouverte à tous les conseillers municipaux. Deux à trois élus par Commune sont acceptés. Un cycle complet sera mis en place.

Alain CHADI indique que des ateliers numériques seront bientôt proposés, pour aider les Corbelinois à mieux maîtriser les outils informatiques, en lien avec France-Services.

- **Questions diverses**

Fabienne SALAMAND indique qu'un tournoi de foot en salle aura lieu le 21 février, organisé par le Centre social Jean Bedet.

Côté scolaire, elle informe le Conseil municipal que la Commune a reçu la confirmation d'une ouverture de classe maternelle à la prochaine rentrée. Cette classe sera située dans l'actuelle salle informatique. Une réflexion sera donc menée sur la réorganisation de celle-ci.

Quant au Conseil Municipal pour Enfants, trois groupes de travail ont déjà été créés par les jeunes : un sur le nettoyage de la Commune, un sur la mise en place d'un projet vélo, et le dernier concernant une action à mener pour la cérémonie des naissances 2021, qui aura lieu le 1^{er} avril prochain.

Lionel RITTNER remercie Christine GUIMOYAS, Anthony BOUVIER et Alain CHADI pour le travail mené sur la Salle polyvalente. Il a permis de faire un bilan, avec une liste des réparations à effectuer à partir de cette année. La réflexion sur l'organisation de ces travaux est encore en cours, avec pour objectif d'anticiper l'entretien courant.

En outre, il informe que la rénovation des appartements Place Falatieu avance bien. Les raccordements seront prêts d'ici la semaine prochaine. Au début du 2^{ème} trimestre, les appartements devraient être prêts à la location.

La toiture de la Maison médicale nécessite une rénovation. Les premiers devis présentés sont sans surcoût ni mauvaise surprise. Une rénovation d'ampleur est également à prévoir sur les appartements situés à l'arrière de ce bâtiment.

Hervé DELBEGUE indique que les travaux liés aux écoulements d'eaux pluviales ont été réalisés la semaine dernière, sur 4 secteurs corbelinois. Concernant les études de sécurisation pour l'Avenue de la Soie et le secteur de Bugnon, les devis sont en cours d'analyse.

Il informe que les tourets de câbles situés sur le parking de Bois Vion seront retirés la semaine prochaine. Ce sera l'occasion de revenir avec l'entreprise sur les dégâts faits sur la chaussée, notamment rue du Soldat d'Egypte. Grégory MEYER indique avoir constaté des dégâts sur la Route du Vieux Moulin également.

Hervé DELBEGUE indique que des réunions sont également en cours avec la Commune des Avenières-Veyrins-Thuellin, le Département de l'Isère et le parc Walibi concernant la route du Pont de la Corneille. Les informations sur les solutions retenues seront communiquées lors des prochaines réunions.

Hervé DELBEGUE indique enfin que l'ensemble de l'exécutif a suivi une formation, dispensée par la Gendarmerie, sur les réactions à tenir face aux usagers agressifs.

François MANON indique que les élections et les désignations des membres dans les structures satellites du Syclum se poursuivent. Il a notamment été élu au Comité de suivi du SITOM. Il précise que les extensions des consignes de tri prendront effet au 1^{er} janvier 2023 (tous les plastiques seront recyclables). Le ramassage du tri sélectif en porte à porte se précise, et toutes les communes seront équipées d'ici 2025. Un règlement opposable de la collecte des déchets sera également réalisé, notamment pour les lotissements supérieurs à 25 logements, qui seront dotés de points d'apport volontaire.

Frédéric GEHIN rappelle que les prochaines séances auront lieu :

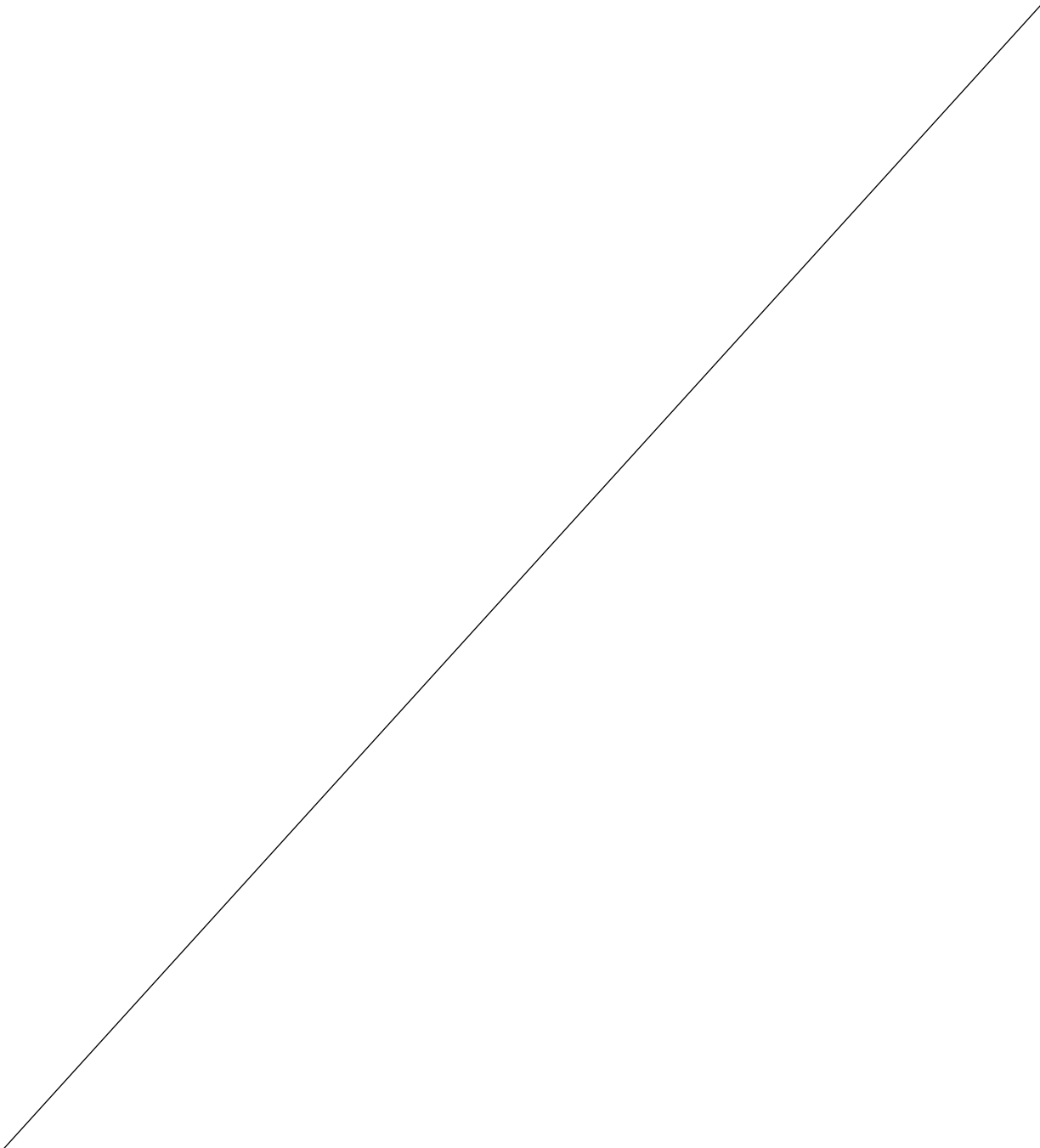
- Le 17 mars à 19h00
 - Vote des comptes de gestion, administratifs et des budgets primitifs
 - Mise en place du RIFSEEP
 - Adoption du tableau des emplois
 - Tarification du restaurant scolaire
 - Lancement et détermination des modalités de concertation quant à la révision du PLU.
- Le 14 avril à 19h00

Il indique également la tenue d'une animation à la Médiathèque, à partir de mars, sur la Fresque du Climat.

La séance est levée à 20h12.

FEUILLET DE CLOTURE

Séance du 17 février 2022

- Délibération n°2022-2-1 : Précisions sur les délégations du Conseil municipal au Maire
 - Délibération n°2022-2-1 : Débat d'Orientations Budgétaires
 - Délibération n°2022-2-3 : Modification du temps de travail du poste d'adjoint technique
 - Délibération n°2022-2-4 : Signature d'un bail emphytéotique pour les terrains situés à Bois Vion
 - Délibération n°2022-2-5 : Désignation des membres de la CLECT
 - Délibération n°2022-2-6 : Modification du règlement intérieur de la médiathèque
 - Délibération n°2022-2-7 : Validation d'une liste d'ouvrages à mettre au pilon
-
- 
-

